



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2024
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 5 AOÛT À
19 : 30 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance extraordinaire, sous la présidence de monsieur le maire Marc Laliberté.

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne et Martin Pelletier, Patrick Bouchard,

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal (art. 152), aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

Il est 19 H 15heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Avis de motion règlement emprunt RE2024-01 pour les travaux d'infrastructures de l'avenue Lévesque;

Projet de règlement emprunt RE2024-01 pour les travaux d'infrastructure de l'avenue Lévesque

Déplacement de la séance ordinaire de septembre au mardi 3 septembre;

Période de questions des contribuables sur les sujets ci-dessus exclusivement;

Clôture de la séance.

Sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

01-082024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu »

Avis de motion règlement emprunt RE2024-01

Il est par la présente, donne avis de motion, par monsieur Patrick Bouchard, conseiller, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro RE2024-01 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'infrastructures de l'avenue Lévesque situé entre la rue Pedneault et la rue Duchesne.

Patrick Bouchard, conseiller

Projet de règlement emprunt RE2024-01

Sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

02-082024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS

« Que le projet de règlement d'emprunt RE2024-01 intitulé *Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 210 000\$ et un emprunt de 1 210 000\$ pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures d'eau, de pluvial et d'égouts de l'avenue Lévesque (Pedneault-Duchesne)* est déposé par le conseiller Patrick Bouchard et sera adopté à une séance ultérieure »

Déplacement de la séance ordinaire de septembre au mardi 3 septembre

Sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

03-082024

IL EST RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS,



« Que le calendrier des séances soit modifié afin de déplacer la séance ordinaire du 9 septembre au mardi 3 septembre 2024 à 20 h »

Période de questions pour les contribuables sur les sujets ci-dessus exclusivement

Aucune question.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 19 h 25.

04-082024

Rita Ouellet, CPA, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »